



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERAL

TRANS/SC.2/2003/18  
7 octobre 2003

FRENCH  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports par chemin de fer  
(Cinquante-septième session, 21-23 octobre 2003,  
point 3 de l'ordre du jour)

**COOPÉRATION AVEC LE GROUPE SUR LES CHEMINS DE FER DE LA CEMT**

Propositions relatives à la coopération entre le Groupe de travail des transports par chemin de fer  
de la CEE-ONU et le Groupe sur les chemins de fer de la CEMT

Note des secrétariats de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)  
et de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT)

**A. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION**

À la soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs (18-20 février 2003), le Directeur de la Division des transports de la CEE-ONU, en raison des contraintes budgétaires auxquelles est confrontée l'ONU, a lancé l'idée que le Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE-ONU et le Groupe sur les chemins de fer de la CEMT tiennent des réunions conjointes. Dans le cadre de la coopération entre la CEMT et toutes les divisions de la CEE-ONU, Mme I. Durant, Présidente de la CEMT, et Mme B. Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE-ONU, ont procédé à un échange de lettres lors de la session 2003 du Conseil des Ministres de la CEMT, en date du 24 avril 2003. Dans sa lettre, Mme Schmögnerová réitère la proposition de la CEE-ONU d'envisager la création de groupes de travail inter-institutions pour étudier certains sujets, comme les transports ferroviaire et combiné, tandis que dans la sienne, Mme Durant souligne que la CEMT note avec satisfaction « la proposition formulée par le Secrétariat de la CEE-ONU de créer des groupes de travail mixtes avec la CEMT sur des sujets particuliers tels que les transports ferroviaires et les transports combinés ». L'idée sous-jacente était de réaliser des économies, de permettre aux délégués de gagner du temps et d'épargner les frais de missions associés à la tenue de réunions séparées.

La proposition a également été reprise dans le « Rapport sur l'orientation future de la CEMT : de la vision prospective à la prise de décision », qui indique que la CEMT se félicite « d'une proposition du Secrétariat de la CEE-ONU en vue de créer des groupes de travail mixtes avec la CEMT sur des sujets particuliers, tels que les transports ferroviaires et les transports combinés ». (CEMT/CM(2003)13/FINAL, paragraphe 20).

A sa réunion de juin 2003, le Groupe sur les chemins de fer de la CEMT a examiné les possibilités de coopération avec le Comité des transports intérieurs, notamment de nouvelles modalités d'organisation éventuelles prenant la forme de réunions consécutives/conjointes du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE-ONU et du Groupe sur les chemins de fer de la CEMT.

Le Groupe de la CEMT a examiné lors de cette réunion un certain nombre de questions à prendre en compte dans les nouvelles modalités de sa coopération avec le Groupe de travail de la CEE-ONU, notamment celles de savoir i) si cette coopération doit porter sur l'ensemble des sujets se rapportant au transport ferroviaire ou seulement sur un sujet donné, ii) si la composition différente de la CEE-ONU et de la CEMT peut constituer un obstacle à cette coopération, iii) s'il convient d'organiser des réunions consécutives ou conjointes, iv) si cette forme de coopération comporte des avantages pour les gouvernements et pour les secrétariats des deux organisations, et v) s'il serait possible de tenir en 2004 et 2005 des réunions conjointes à titre d'essai.

Un certain nombre de délégations ont soulevé des questions visant à préciser les implications, quant à la substance et à l'organisation, d'un groupe de travail inter-institutions, tandis que les représentants du Danemark et de la Norvège se sont prononcés en faveur de cette formule.

Pour éclairer la décision, le Président du Groupe sur les chemins de fer de la CEMT a invité la CEE-ONU à entreprendre la rédaction d'un document conjoint CEE-ONU/CEMT décrivant les avantages des nouvelles modalités de coopération entre les deux institutions (réunions consécutives, réunions conjointes), en vue de le soumettre lors des prochaines sessions du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE-ONU (21-23 octobre 2003) et du Groupe de travail sur les chemins de fer de la CEMT (15 janvier 2004). Tel est l'objet de la présente note.

Les pays membres sont invités à examiner la proposition et à envisager le moment venu de définir les modalités de la coopération entre les deux institutions dans le domaine du transport ferroviaire, à titre d'essai, compte tenu des éléments décrits ci-après.

## **B. ORGANISATION DU TRAVAIL**

Compte tenu de la demande formulée ci-dessus, le Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE-ONU et le Groupe sur les chemins de fer de la CEMT jugeront peut-être utile de se pencher sur les moyens d'améliorer encore l'organisation de leur travail, et en particulier d'accroître la participation des Etats membres.

Dans le cadre de cette réflexion sur les moyens d'accroître la participation aux sessions des deux groupes et d'associer davantage d'Etats membres à leurs travaux, il convient de noter qu'un certain nombre de délégations participent d'ores et déjà aux sessions de la CEE-ONU et à celles de la CEMT. En général, cette participation comporte respectivement une réunion annuelle à Genève (d'une durée de deux ou trois jours) et en moyenne deux réunions par an<sup>1</sup> (d'une durée d'un jour ou deux) à Paris. Étant donné

---

1. La fréquence des réunions augmente lorsque les documents ministériels approchent de leur mise en forme définitive et diminue lorsque l'ordre du jour de la session ministérielle ne comprend pas de questions concernant les chemins de fer.

l'augmentation de la charge de travail en général, au niveau national comme international, il devient difficile pour de nombreux délégués d'assister à des réunions de plus en plus nombreuses et de faire face aux frais de déplacement et d'hébergement qu'elles entraînent.

- CEE-ONU, Genève, 21-23 octobre 2003 ;
- CEMT, Paris, 15 janvier 2004.

### C. PROGRAMMES DE TRAVAIL

Les sujets ci-après sont inscrits à l'ordre du jour de la 57<sup>ème</sup> session du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE-ONU, qui se tiendra du 21 au 23 octobre 2003.

- i) Organisation de trains de démonstration sur les liaisons de transport euroasiatiques.
- ii) Etude de la situation des chemins de fer dans les pays membres.
- iii) Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation.
- iv) Productivité des transports ferroviaires.
- v) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.
- vi) Rôle des chemins de fer dans la promotion du transport combiné.
- vii) Situation concernant l'application de l'AGC.
- viii) Activités de recherche dans le domaine des transports ferroviaires.
- ix) Projet de chemin fer transeuropéen (TER).
- x) Sécurité ferroviaire : techniques d'évaluation des risques.
- xi) Utilisation du Système de localisation universel (GPS) dans le secteur ferroviaire.

Les objectifs du Groupe de travail consistent à examiner les questions techniques d'intérêt commun aux pays membres, à définir des méthodes harmonisées pour résoudre les problèmes communs, à échanger de l'information et à faciliter le transport ferroviaire international entre les pays membres.

Le programme de travail du Groupe de travail comprend notamment l'examen des questions concernant l'infrastructure ferroviaire (mise en œuvre et modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)), en vue d'appliquer et d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur ; de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les relations de transport entre l'Europe et l'Asie (par exemple, organisation de trains de démonstration) compte tenu des nouveaux courants de trafic est-ouest ; et le durcissement des normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité. Le Groupe de travail s'intéresse aussi à l'incidence des techniques de transport intermodal, ainsi qu'à l'harmonisation du matériel roulant et d'autres éléments du système ferroviaire afin d'assurer une interopérabilité générale.

Périodiquement, le Groupe de travail révisé la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre, effectue une enquête concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les diverses sections des lignes du réseau AGC afin de faciliter la planification des transports, et examine les questions relatives à la sécurité ferroviaire.

Au plan de la réglementation, le Groupe de travail examine les moyens d'harmoniser les prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation, en simplifiant et en harmonisant les formalités administratives, notamment les documents et formalités au passage des frontières. Le Groupe de travail mène également les activités d'ordre réglementaire suivantes : harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation ; examen des perspectives

d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation des systèmes SMGS/SMPS et du CIM/CIV). Enfin, dans le cadre de ses activités réglementaires, le Groupe de travail examine périodiquement les prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, ainsi que la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, et il analyse les divers éléments de la productivité du transport ferroviaire.

Dans le cadre de son programme de travail de 2001 et 2002, le Groupe sur les chemins de fer de la CEMT a travaillé sur les questions suivantes :

- i) Préparation du débat sur le transfert modal en prévision de la session du Conseil des Ministres de Bucarest – rapport « Développement durable et l'équilibre entre modes substituables dans le transport de marchandises ».
- ii) Elaboration d'une résolution sur le développement des chemins de fer européens.
- iii) Faits nouveaux intervenus dans l'Union européenne (Livre blanc, deuxième paquet « infrastructure ferroviaire », etc.).
- iv) Concurrence dans les marchés du transport de marchandises par chemin de fer.

Le Groupe procède actuellement à un examen de la réforme de la réglementation applicable aux chemins de fer russes.

Le projet de programme de travail triennal en préparation comprend notamment les points ci-après :

- i) Suivi de la mise en œuvre de la résolution sur le développement des chemins de fer européens, examen des progrès réalisés dans tous les pays membres, ainsi que quelques examens plus approfondis ;
- ii) Attribution de sillons ferroviaires – différences entre les pays membres ;
- iii) Tarification des infrastructures – garantie de transparence ;
- iv) Financement des investissements – relation des PPP avec l'efficacité des réseaux et les critères de fixation des redevances d'utilisation d'infrastructure ;
- v) Aspects sociaux ;
- vi) Progrès réalisés en ce qui concerne le passage des frontières – rapport aux Ministres sur les travaux de la CEE-ONU à ce sujet.

Les programmes de travail des organes de la CEE-ONU et de la CEMT correspondent à la répartition convenue des rôles et responsabilités des deux institutions à l'égard de leurs pays membres dans le domaine des transports ferroviaires. La possibilité de regrouper les aspects concernant l'élaboration des politiques, qui relevaient jusqu'à présent de la compétence de la CEMT, et les aspects techniques et réglementaires du transport ferroviaire, qui constituaient le domaine de la CEE-ONU, pourrait permettre aux pays membres de mener leur réflexion sur les politiques à suivre tout en prenant en compte les aspects réglementaires et techniques connexes. Cependant, s'il n'apparaît pas possible d'établir un programme unique, il pourrait néanmoins être possible d'établir un programme segmenté indiquant clairement les domaines de préoccupation communs aux deux organisations et à leurs pays membres.

#### **D. PROPOSITION ET OPTIONS**

Compte tenu de l'expérience positive qui se dégage de l'organisation de réunions conjointes de la CEE-ONU, de l'OCDE et d'Eurostat sur diverses questions statistiques, par exemple, ainsi que dans d'autres domaines d'activité de la CEE-ONU, il est proposé d'organiser, à titre d'essai, une réunion

conjointe du Groupe de travail des transports par chemins de fer de la CEE-ONU et du Groupe sur les chemins de fer de la CEMT, au cours du quatrième trimestre 2004.

L'ordre du jour de cette *réunion conjointe* serait composé de points intéressant les pays membres des deux groupes. Cette première réunion pourrait être coprésidée par les deux présidents. Cette formule, si ses avantages sont clairement démontrés, pourrait être maintenue et des modalités analogues pourraient être envisagées pour les réunions futures, que l'on pourrait continuer de tenir en alternance à Genève et à Paris, sachant que la fréquence des réunions conjointes doit être déterminée par les synergies des ordres du jour des deux groupes. La flexibilité devra être conservée pour permettre aux deux groupes de s'acquitter des tâches qui leur sont demandées, par exemple lorsqu'ils doivent préparer des débats ministériels.

La première réunion, organisée conjointement par les deux organisations, pourrait avoir lieu à Genève à la date prévue.

La possibilité de tenir *deux réunions consécutives* ou une *seule réunion conjointe* a été mentionnée lors des discussions préliminaires.

La tenue de deux réunions *consécutives* offre l'avantage de la simplicité sur le plan de l'organisation et des méthodes de travail.

En revanche, l'organisation d'une *réunion conjointe* exigerait une coordination et une coopération plus étroites des deux secrétariats, et pourrait nécessiter la levée de certains obstacles administratifs et de procédure. Cependant, la formule de la réunion conjointe offre la possibilité de réduire la durée globale des réunions et d'intégrer plus étroitement les sujets de travail.

Dans les deux cas, les deux secrétariats devraient collaborer très étroitement et veiller à ce que leurs champs d'activité et les éléments de leurs programmes de travail respectifs soient pris en compte dans l'élaboration de l'ordre du jour. En outre, des réunions intersecrétariats informelles pourraient se révéler nécessaires pour assurer la coordination voulue sur certains sujets entre les sessions conjointes.

Des réunions conjointes en tous points aboutiraient naturellement à l'élaboration d'un programme de travail commun, ce qui soulève les questions des ressources et des moyens financiers nécessaires. La CEE-ONU et la CEMT consacrent à leurs groupes des chemins de fer environ le tiers du temps d'un agent à plein temps. La CEMT dégage normalement des crédits de consultants pour appuyer les travaux de son groupe, ce qui lui permet de compléter solidement la contribution des pays à la réflexion, tandis que la CEE-ONU s'appuie presque exclusivement sur cette contribution et d'autres apports directs de ses pays membres. C'est pourquoi les rapports produits par les deux groupes sont actuellement de styles très différents.

## **E. LES AVANTAGES D'UNE REUNION CONJOINTE**

### **POUR LES PAYS MEMBRES :**

- un ordre du jour plus complet et plus riche, permettant de traiter, au cours d'une seule réunion et en un même lieu, les questions de fond concernant les chemins de fer et les questions techniques et réglementaires pertinentes ;
- une plus grande participation, qui favoriserait au cours de la réunion un élargissement des échanges entre les gouvernements ;
- une réduction des coûts à prendre en charge par les gouvernements (participation à une réunion plutôt qu'à deux) ;

- l'assurance, pour les pays, que leurs vues sur les questions générales ainsi que sur les aspects techniques et réglementaires seront pleinement prises en compte dans un cadre intégré et global.

**Inconvénients possibles :**

- un ordre du jour plus chargé ;
- des réunions plus longues pour les délégués qui ne participaient jusqu'à présent qu'aux travaux de l'un des deux groupes.

**POUR LA CEMT :**

- une meilleure articulation entre le débat politique, l'élaboration d'accords techniques et réglementaires et les activités de surveillance connexes ;
- une plus grande participation possible des pays membres.

**Inconvénients possibles :**

- un élargissement des responsabilités, qui engloberaient l'examen de documents techniques détaillés et le contrôle de leur qualité.

**POUR LA CEE-ONU :**

- l'ajout à l'ordre du jour de questions générales qui, selon les modalités antérieures, étaient traitées au niveau ministériel au sein de la CEMT, avec une participation très limitée de la CEE-ONU ;
- la réduction du coût d'organisation des réunions (si elles se tiennent en alternance à Genève et à Paris) ;
- une plus grande participation possible des pays membres.

De toute évidence, quelle que soit l'option retenue, ce sont les pays membres qui seront les principaux bénéficiaires de cette formule. Cependant, outre la nécessité d'obtenir l'accord des pays membres pour prendre pareille décision, les *deux organisations* (CEE-ONU et CEMT) doivent avoir en tous points le même avis sur les avantages et les inconvénients des nouvelles modalités. De plus, les *deux secrétariats* doivent entretenir une étroite coopération et définir les modalités précises d'organisation et de répartition du travail, ainsi que les responsabilités relatives à la préparation et à l'organisation d'une telle réunion.

Quelle que soit la décision, la latitude d'action dont dispose la CEMT pour répondre aux demandes politiques devra être préservée. Sur le plan pratique, cela suppose le maintien de la capacité d'adapter les charges de travail au calendrier de préparation des sessions ministérielles et de tenir des réunions supplémentaires en tant que de besoin (qui perturberaient le rythme des réunions annuelles ou semestrielles tenues en alternance à Genève et à Paris).

**ANNEXE**  
**Composition des groupes**

**Groupe sur les chemins de fer de la CEMT**  
**Groupe de travail des transports par chemins de fer de la CEE-ONU**

(Les noms des membres assistant régulièrement aux réunions sont indiqués en gras)

	CEMT (2002-2003)	CEE-ONU (2002-2003)
<b>ALBANIE</b>	M. Qemal SINO	M. Primar LENA
<b>ALLEMAGNE</b>	<b>M. Wolfgang KUPPER</b>	<b>M. Wolfgang KUPPER</b>
<b>ANDORRE</b>		M. Eron ESTANY
<b>ARMÉNIE</b>		M. Gagik GRIGORYAN
<b>AUTRICHE</b>	<b>M. Wolfgang CATHARIN</b> <b>M. Klaus GSTETTENBAUER</b>	<b>M. Marcus RADL</b>
<b>AZERBAIDJAN</b>		M. Akif MUSTAFAYEV
<b>BÉLARUS</b>	Mme Liudmila PARFENENKA	M. Sergei KOUCHINSKI
<b>BELGIQUE</b>	M. Pierre FORTON Mme Viviane MONTULET <b>M. Jean-Marc STIENON</b>	M. Eric BULON Mme Béatrice DE FEYTER
<b>BOSNIE-HERZÉGOVINE</b>	Mr Haris BASIC Mme Zahida HURTIC-STRIKA	M. Mirko ŠEKARA M. Izet BAJRAMBAŠIĆ
<b>BULGARIE</b>	Mme Natalia APOSTOLOVA M. Dimitar BOEV <b>Mme Ekaterina GENOVA</b> M. Lyubomil IVANOV	Mme Natalia APOSTOLOVA <b>M. Petar MIRONOV</b> <b>Mme Ekaterina GENOVA</b>
<b>CANADA</b>		Mr. Colin STACEY
<b>CHYPRE</b>		M. Thasos C. KYRIAKIDES
<b>CROATIE</b>	M. Nikola KANCIJAN M. Marijan KLARIC M. Ilija ZELALIC	Mme Romana PALČIČ
<b>DANEMARK</b>	<b>M. Knud ELM-LARSEN</b>	M. Joern HOLDT
<b>ESPAGNE</b>	M. Ilmo. Sr. D. E. MOLINA SOTO	M. Antonio CHICA MOREU

	<b>CEMT (2002-2003)</b>	<b>CEE-ONU (2002-2003)</b>
<b>ESTONIE</b>	<b>Mme Diana BLUMFELDT</b> M. Anti MOPPEL	M. Anti MOPPEL
<b>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b>		Mme Melva CUNNINGHAM Mme Linda LAWSON
<b>EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE</b>	M. Tadzedin AJDARI	M. Ratko STEFANOVSKI
<b>FÉDÉRATION DE RUSSIE</b>	M. Iouri KOGAN M. Sergey ROMANOV M. Boris SITKOV M. Viktor VOLKOV	<b>M. Boris LAPIDUS</b> <b>M. Boris SITKOV</b>
<b>FINLANDE</b>	Mme Paivi MINKKINEN <b>M. Jaakko POHJOLA</b>	M. Jouko ALALUUSUA
<b>FRANCE</b>	M. Michel AYMERIC <b>M. Romain BOEGLIN</b>	M. Romain BOEGLIN
<b>GÉORGIE</b>		M. Georgi NIJARADZE
<b>GRÈCE</b>	Mme C. FRAGOULOPOULOU Mme Aikaterini VITOU	Mme Catherine VITOU Mme A. PRINOÛ
<b>HONGRIE</b>	<b>M. Gyorgy WAGNER</b>	<b>M. Bela NAGY</b> <b>M. Gyorgy SZABO</b>
<b>IRLANDE</b>		M. Liam DALY
<b>ISRAËL</b>		M. Avraham YERUSHALMI
<b>ITALIE</b>	<b>M. Fabio CROCCOLO,</b> <b>Président</b> M. Andrea PERUGINI	<b>Mr. Fabio CROCCOLO</b>
<b>KAZAKHSTAN</b>		M. Kabibulla K. JAKUPOV
<b>KIRGHIZISTAN</b>		M. Jontoro J. SATYBALDIEV Mme Valentina G. DAVUDOVA
<b>LETTONIE</b>	M. Andris KRUMINS M. Janis VEIDEMANIS	M. Austris CAUNITIS
<b>LIECHTENSTEIN</b>	M. Hubert BÜCHEL	
<b>LITUANIE</b>		Mme Rimante BRIEDYTE
<b>LUXEMBOURG</b>	M. Nicolas WELSCH	M. Guy BESCH



	<b>CEMT (2002-2003)</b>	<b>CEE-ONU (2002-2003)</b>
<b>MALTE</b>	M. David SUTTON	
<b>MONACO</b>		M. Bernard FAUTRIER
<b>NORVÈGE</b>	Mme Brita BYE	M. John Arild JENSSEN
<b>OUZBÉKISTAN</b>		M. Hassan S. ISLAMKHODJAEV
<b>PAYS-BAS</b>	M. Jan HOFSTEENGE	M. Bert Jan GRIFFIOEN
<b>POLOGNE</b>	<b>Mme Elisabeth CLASSON</b> <b>Mme Maria WARDAL</b>	<b>Mr. Krzysztof KULESZA</b> <b>Mr. Andrzej KOPICKI</b>
<b>PORTUGAL</b>	<b>Mme Celina LUIS</b>	M. José Alberto FRANCO M. Mário NORONHA
<b>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</b>	M. Gheorge TURCANU	M. Ion COSULEANU
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	M. Vaclav NOVACEK	M. Antonín TESAŘÍK M. Josef ZATLOUKAL Mme Michala DAVÍDKOVÁ
<b>ROUMANIE</b>	M. Gheorghe DELCA M. Petrica DIACONU M. Gheorghe GRADEANU <b>Mme Petra HUTANU</b> M. Andrei TAUNE Mrs. Dorina VOICU	<b>Mme Petra HUTANU</b> <b>M. Ion GAROSEANU</b> <b>Mme Adina STEFANESCUO</b> <b>M. Dumitru VELICANU</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>	M. Andrew BURGESS M. Colin POOLE	M. Roger A. SMITH
	M. Brian SPURRELL	
<b>SERBIE ET MONTÉNÉGRO</b>	M. Zoran RADIVOJEVIC	M. Miodrag JOCIĆ
<b>SLOVAQUIE</b>	<b>M. Dusan RIZEK</b> M. Dusan TURANOVIC Mme Mirjam KASTELIC M. Blaz MIKLAVCIC	<b>M. Jozef PLACEK</b>
<b>SLOVÉNIE</b>	<b>M. Boris ZIVEC</b>	<b>Mrs. Breda BRIŽNAR</b>
<b>SUÈDE</b>	M. Alf EKSTROM	M. Ulf LUNDIN
<b>SUISSE</b>	<b>M. Rolf ZIMMERMANN</b>	<b>M. Rolf ZIMMERMANN</b>

	<b>CEMT (2002-2003)</b>	<b>CEE-ONU (2002-2003)</b>
<b>TADJIKISTAN</b>		M. A. ISHMURADOV
<b>TURKMÉNISTAN</b>		M. B. BIACNIMOV
<b>TURQUIE</b>	Mrs. Holya ZEYBEK	M. Metin KATI
<b>UKRAINE</b>	Mrs. Alla L. BOBROVNIKOVA M. Georgiy KYRPA	Mme Alla L. BOBROVNIKOVA

---